



CAZIN PERROCHAUD
association

IEM L'ARPEGE

PROJET D'ETABLISSEMENT
2024-2028

Septembre 2024



Sommaire

L'édito du Président	page 4
Nos missions	page 7
Le public	page 10
L'accompagnement	page 15
Qualité et bientraitance	page 24
Les professionnels	page 29

L'édito du Président

Le projet d'établissement est la déclinaison opérationnelle du projet Associatif.

L'Association Cazin Perrochaud a pour mission de répondre à des besoins identifiés sur les différents territoires mais l'essence même de cette mission, c'est d'accompagner les personnes et de favoriser leur inclusion sociale et sociétale

Au fil des pages de ce document, vous allez découvrir comment sont mises en pratique les valeurs de l'Association Cazin-Perrochaud telles qu'affirmées dans le projet associatif 2022 - 2027

Il me semble important de les rappeler :

Laïcité, Non lucrativité ; Humanisme ; Bienveillance et Solidarité.

Défendre, promouvoir, partager et appliquer ces valeurs c'est ce qui sous-tend le travail de tous les professionnels de l'établissement.

Les femmes et les hommes qui œuvrent auprès des usagers sont comme vous et moi, contrariés un jour, enjoués un autre, avec leurs joies et leurs peines...mais ils ont un point commun : la passion de leurs métiers !

Ce document, ils l'ont établi ensemble.

La lecture de ce projet vous fera découvrir qui ils sont, ce qu'ils font, quels sont leurs projets.

Il répond aux orientations définies par le Conseil d'Administration et en particulier la première d'entre elles : L'autodétermination ! Chaque usager doit être auteur et acteur de sa vie.

Il est donc essentiel de favoriser sa participation et celle de sa famille pour une véritable co-construction de son parcours de vie.

Ce document illustre l'attention portée aux personnes accompagnées et décrit les moyens et les actions pour que les orientations associatives se traduisent pour elles au quotidien.

Enfin, ce projet intègre la démarche Qualité. Le SMQ (Système de Management de la Qualité) permet d'assurer le suivi, le traitement des actions liées à la bienveillance, à la qualité de vie au travail et à la démarche de progrès dans tous les domaines.

C'est sur ce capital humain et ces valeurs partagées que l'Association Cazin-Perrochaud assure sa pérennité et poursuit son action depuis plus de 130 ans.

Alors je vous en souhaite bonne lecture !

Le Président
Jean-Bernard CYFFERS

Qui sommes-nous ?

Créée en 1892 et reconnue d'Intérêt Général, l'Association intervient dans les domaines du handicap moteur chez l'enfant et l'adulte, des troubles du comportement chez l'enfant et le domaine social de la petite enfance.

480

Personnes
accompagnées



15

Etablissements
& services



450

Salariés



Nos territoires d'intervention

- ▶ Calaisis
- ▶ Bassin minier
- ▶ Boulonnais
- ▶ Montreuillois



Nos valeurs

Chacune des valeurs partagées constitue le socle de notre action, y adhérer et les respecter permet la cohérence des actions entreprises.

Laïcité

Garantir à chacun le respect de ses croyances et convictions sans aucune forme de discrimination.

Humanisme

Affirmer la valeur et la dignité de l'être humain dans le respect de la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Non-lucrativité

Un engagement humaniste et citoyen dans une logique d'utilité publique.

Bienveillance

Reconnaître chacun pour ce qu'il est et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

Solidarité

Une relation sociale équitable qui promeut le bien vivre ensemble.



NOS MISSIONS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



L'établissement propose en fonction des besoins des enfants un accompagnement personnalisé et évolutif. Il poursuit comme objectifs généraux de :

- Proposer au sein de l'établissement des prestations médicales, rééducatives, éducatives, sociales et scolaires ,
- Développer une autonomie maximale relative aux fonctions motrices, à la construction de son identité et de sa personnalité visant à l'épanouissement de l'enfant,
- Proposer un étayage personnel ou familial sur un versant psychologique de manière à tenter de limiter les troubles psychoaffectifs,
- Permettre une inclusion scolaire adaptée en milieu spécialisé et/ou ordinaire de manière partagée ou non,
- Favoriser l'inclusion sociale en l'ouvrant au monde extérieur,
- Accompagner l'enfant et sa famille dans une projection, au regard de l'offre territoriale, dans le cadre de son projet de vie élaboré en concertation.

Réglementations et repères juridiques

L'annexe XXIV
bis au décret
du 27 octobre
1989

a pour objet de fixer les conditions d'agrément des établissements et des services privés prenant en charge des enfants et adolescents en situation de handicap.

Loi
n°2002-2
du 2 janvier
2002

Rénove l'action sociale et médico-sociale en France, renforçant les droits des usagers et introduisant des exigences de qualité dans les services. Elle vise à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, et à garantir l'égalité de traitement. La loi met un accent particulier sur la participation des usagers dans les décisions les concernant et sur l'évaluation des établissements et services.

Loi du 11
février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi du 25
juillet 2009

Hôpital, Patient, Santé et Territoire (HPST).

Décret
du 9 mai 2017

relatif à la nomenclature des établissements et services médico-sociaux

Date d'ouverture	Septembre 1989
Agrément	18 mai 1993 20 places de semi-internat

Conventions

L'établissement dispose de conventions partenariales nécessaires pour assurer pleinement la réalisation de ses missions notamment :

En matière d'éducation spécialisée :

L'Association Cazin-Perrochaud, l'ARS et l'Education Nationale ont signé une convention tripartite relative à la mise en place d'une unité d'enseignement spécialisé : elle y précise la population accueillie, le projet et l'organisation de l'UES¹ et la qualification des enseignants.

- Il s'y ajoute la possibilité d'un conventionnement ponctuel au regard des inclusions proposées en milieu ordinaire.
- Avec l'ouverture des UEE², des conventions sont conclues annuellement avec la municipalité d'Audruicq afin de pouvoir occuper une classe au sein du groupe scolaire primaire du Bredenarde ; une seconde convention est signée avec le département du Pas-de-Calais pour l'occupation d'une classe au sein du collège du Bredenarde favorisant ainsi l'inclusion scolaire.

En matière de soin :

- Des conventions sont formalisées pour l'intervention de kinésithérapeutes/psychomotricien/orthophoniste au sein de la structure pour compléter l'offre de soins.

L'établissement a continuellement développé son partenariat afin de s'ouvrir sur l'extérieur et compléter l'offre éducative. Cette dynamique s'est accentuée en 2021 afin de favoriser les activités inclusives.

En effet, dans une dynamique d'ouverture sociale et culturelle nous développons le partenariat en milieu ordinaire où les enfants peuvent ainsi bénéficier de prestations diversifiées en lien avec leurs projets personnalisés : Eveil à la nature, randonnées, activités physiques adaptées, handi golf, sensibilisation aux réseaux sociaux, santé bucco-dentaire, relais petite enfance...

Cette démarche inclusive est également une manière d'être une passerelle vers l'extérieur en faisant connaître la situation de handicap. Elle se veut surtout être ressource pour les familles et leurs enfants de liens vers des partenaires multiples en fonction des besoins exprimés par les familles.

1 Unité d'Enseignement Spécialisée

2 Unité d'Enseignement Externalisé

LE PUBLIC

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



3.1 Le public accueilli : caractéristiques, évolutions et parcours de vie

Il apparaît nécessaire de souligner l'évolution du public observé tant dans ses effectifs qu'au regard de la diversification des pathologies représentée par une déficience motrice, un handicap pluriel, des difficultés relationnelles et sociales et des inclusions scolaires.

En identifiant les enjeux, l'établissement pourra être en mesure de pouvoir anticiper et organiser au mieux la prise en charge des enfants au regard des évolutions constatées. Aujourd'hui, l'accompagnement des enfants en situation de handicap moteur reste le cœur de cible de l'IEM Néanmoins, l'établissement est souvent confronté à la demande d'accueil d'enfants présentant des pathologies de plus en plus diverses et variées.

Les listes d'attente conséquentes des IME /SESSAD/dispositif TED du secteur (audomarois et calaisis), incitent les parents, voire certains professionnels, à nous solliciter pour l'accueil de ces enfants en attente de place. Il apparaît aussi des demandes d'accueil d'enfants présentant des troubles du spectre autistique ou d'enfants diagnostiqués autistes, et ce, eu égard au manque de places sur le secteur.

Par conséquent, conformément au décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), l'IEM s'est engagé à les accueillir, dès lors qu'il dispose des ressources spécialisées nécessaires et donc à assouplir ses critères d'admission.

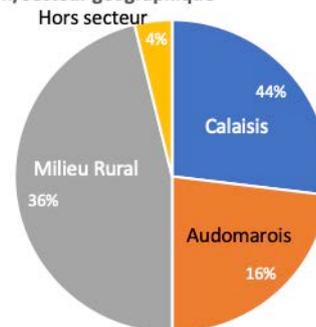
Depuis 2010, l'IEM accueille des enfants exclusivement originaires du Pas de Calais sur un périmètre d'intervention de 25 km (à vol d'oiseau) autour d'Audruicq.

En raison de la situation géographique de l'IEM et du peu de représentation de ce type de structure dans le département, des demandes d'accueil émanent parfois d'un périmètre hors secteur.

A la marge, l'I.E.M accueille 1 à 2 enfants par an se situant hors secteur ; ce qui n'est pas sans conséquence sur les tournées de ramassage des enfants et leur fatigabilité.

Ainsi, l'admission en fonction du lieu d'habitation de l'enfant est un critère sur lequel la commission d'admission se doit de s'arrêter.

Répartition/secteur géographique



La part de l'accueil des enfants situés en milieu rural montre une certaine constance, il est à noter que ce secteur concerne davantage la campagne rurale située entre Audruicq et l'Audomarois. Par conséquent, il apparaît une certaine équivalence entre le pays de St Omer et le Calaisis, ce qui nous laisse dire aujourd'hui l'importance de l'ancrage de l'I.E.M. sur ce territoire.

Origine des admissions

Les partenaires impliqués dans le processus d'orientation et d'intégration émanent prioritairement des différents services et établissements qui existent sur les deux zones citées précédemment.

Il s'agit essentiellement :

- Des CAMSP de Calais et Longuenesse.
- Des SESSAD de St Martin au Laërt, de Calais et St Omer.
- Des écoles maternelles, primaires et secondaires d'Audruicq et ses environs, du calaisis, de l'audomarois.
- Des établissements spécialisés de l'Audomarois et du Calaisis.
- Sans oublier les demandes individuelles des familles résidant sur ces mêmes secteurs géographiques.

Caractéristiques du public accueilli

Depuis le dernier projet d'établissement, l'I.E.M. a réinscrit l'accompagnement des enfants en situations de handicap moteur au cœur de ses missions. Dès lors, l'autorisation de l'établissement oriente les admissions. Cependant, on ne peut ignorer qu'à la déficience motrice plus ou moins sévère, se cumulent parfois des troubles associés :

- Troubles du comportement,
- Troubles praxiques,
- Troubles neuropsychologiques,
- Troubles du langage et de la communication,
- De la mémoire,
- Des fonctions exécutives,
- Troubles sensoriels,
- Troubles attentionnels....

Une proportion majoritaire d'enfants présente une déficience intellectuelle légère à moyenne. Mais il apparaît également l'accueil d'enfants présentant un polyhandicap et des épilepsies non stabilisées générant des troubles importants.

L'aggravation des troubles associés au déficit moteur impose une place conséquente aux soins et rééducations ce qui provoque des répercussions sur la vie quotidienne et la scolarisation des enfants.

Il est à souligner également, l'apparition de demandes d'accueil d'enfants présentant des troubles du spectre autistique, des enfants diagnostiqués autistes, des profils d'enfants type I.M.E. ou dispositif TED et ce, eu égard au manque de places sur le secteur.

Tout usager admis au sein de l'établissement est évalué. L'équipe pédagogique tient compte de l'âge de l'enfant, de la nature de ses troubles et de ses capacités cognitives.

En fonction de ces observations et des éléments apportés par l'équipe pluridisciplinaire de l'IEM et par la famille, une proposition de scolarisation est faite pour l'année scolaire en cours.

Après une période d'évaluation de 3 mois, un bilan permet de définir les modalités de scolarisation de l'usager. Cette proposition est alors ajustée au besoin.

Parcours de Vie

En personnalisant l'accompagnement, nous tentons de répondre aux besoins du jeune dans une logique de parcours global. Bien qu'originaires d'établissements différents, la majorité des accueils représente symboliquement pour les familles le renoncement à la scolarisation en milieu ordinaire.

En effet, l'orientation en milieu spécialisé vient soit :

- Clore une fin de prise en charge CAMSP,
- Suppléer aux dispositifs spécialisés proposés (SESSAD + milieu ordinaire, CLIS ou ULIS) ne répondant plus aux attentes du parcours de vie souhaité par la famille et l'enfant.

De plus, une analyse plus précise des troubles associés a souligné une augmentation de l'accueil d'enfants ayant des troubles du langage et de la communication : ils représentent aujourd'hui 90% de l'effectif agréé. Aussi, dans un souci de répondre à la demande du territoire mais surtout afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap, l'ensemble du personnel de l'établissement s'est formé à la méthode de communication alternative MAKATON. La plus-value apportée en matière d'accompagnement apparaît aujourd'hui incontestable, elle évite aujourd'hui la rupture des parcours et assure la continuité des apprentissages en développant davantage les possibilités de socialisation.

Enfin, en identifiant clairement les attentes des familles, nous serons en mesure de répondre au plus près au projet de vie souhaité du jeune et sa famille. Ainsi, dès les premiers contacts, la question du parcours de l'enfant est généralement abordée. Il est alors primordial que les familles entendent que les rythmes d'apprentissages sont différents pour tous, permettant alors la diversification des parcours et des orientations.

Selon les pathologies, les projets personnalisés, la durée de l'accueil d'un enfant au sein de l'établissement, varie entre 5 et 9 ans.

Il est à considérer le travail conséquent que nécessite la démarche de réorientation avec les familles. Démarche qui demande aux parents, des temps de réflexion plus ou moins longs selon qu'ils se projettent plus ou moins sereinement quant aux changements à venir.

Ainsi, nous nous attacherons à recueillir les attentes du jeune et sa famille sur la base de la co-évaluation du projet personnalisé afin de pouvoir transmettre à la nouvelle équipe, sous réserve de l'accord des représentants légaux, les éléments nécessaires à l'organisation des prestations et à l'accompagnement .

Dans cette mission, les éducateurs spécialisés se tiennent à la disposition des familles pour les accompagner dans les visites d'établissements. Des propositions pourront être faites aux familles ainsi qu'aux jeunes, aussi les parents pourront solliciter la visite d'établissements de leurs choix. Également, à la demande des parents, l'ensemble du personnel (rééducateurs, enseignants, médecin, psychologue) pourra être sollicité dans l'aide à la décision par le biais d'entretiens formalisés, sans les déposséder du choix final.

3.2 Expression et participation des usager

Au-delà de l'association des parents et/ou représentants légaux, l'ensemble de l'équipe s'attache à aider les enfants à exprimer leurs attentes. Des supports et des instances ont été créés afin de les aider dans la formulation de leurs souhaits, observations, remarques et revendications.

En s'efforçant à leur transmettre une information claire et intelligible, les enfants bénéficient alors d'espaces d'expression leur permettant une co-participation aux choix des prestations proposées.

Expression individuelle

L'entretien préalable à la réunion de Projet Personnalisé : l'utilisateur rencontre le référent éducatif et peut ainsi exprimer ses souhaits et ses attentes. Cet échange est formalisé dans le dossier informatisé de l'enfant.

L'enquête de satisfaction : en alternance, elle est réalisée tous les ans. L'une est proposée aux représentants légaux, l'autre est destinée aux enfants.

Chacune vise à recueillir le niveau de satisfaction sur différents thèmes. Elle se veut anonyme afin de permettre à chacun une plus grande liberté d'expression.

Des axes de travail peuvent alors être dégagés pouvant aller jusqu'au réajustement de notre organisation.

Les familles sont ensuite informées du résultat de l'enquête et des propositions faites par le COQUAL par le biais du CVS .

La boîte à idées : cette boîte permet de recueillir les souhaits et propositions des jeunes, notamment en matière de sorties durant les vacances scolaires. Les demandes sont traitées par le moniteur éducateur qui s'attache à répondre au mieux, en fonction de la faisabilité mais aussi en respectant un équilibre et une équité dans les plannings proposés.

Les entretiens informels : à l'initiative de l'utilisateur ou d'un professionnel, ils font également l'objet d'une traçabilité au dossier informatisé de l'utilisateur.

Expression collective

Le Comité des Usagers : permet d'associer les utilisateurs et leurs représentants au fonctionnement des établissements par une participation de tous les enfants et de leurs parents et/ou représentants légaux pour une contribution à l'amélioration de la qualité des services proposés.

Une information est transmise en début d'année aux familles ainsi qu'un planning qui reste affiché dans l'établissement.

Il indique pour l'année scolaire les thèmes et les dates retenues. Certaines séances du Comité sont dédiées à la préparation des instances de concertation que sont le CVS, les commissions de restauration et de transport.

Certaines dates sont prévues sans thème, elles permettent ainsi une part de spontanéité dans les sujets abordés. Ce Comité est constitué d'une animatrice et d'une secrétaire (membres de l'équipe). Un compte-rendu est réalisé.

Le Conseil de Vie Sociale : il se réunit 3 fois par an sur convocation du Président qui fixe l'ordre du jour. Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il n'est pas compétent pour évoquer ou traiter des situations individuelles.

Un temps de parole est donné à chacun des participants que sont les représentants des usagers, des familles, les représentants des professionnels et de la municipalité.

La commission restauration : elle est constituée de représentants de la société de restauration (le chef de secteur et le cuisinier), de représentants de l'IEM (l'adjoint de direction et un membre de l'équipe éducative) et de représentants des usagers. Cette instance se réunit 2 fois par an ; chaque partie représentée exprime ses remarques et souhaits. Ponctuellement, une diététicienne (API) participe à ces réunions. Ses visites sont souvent l'occasion de proposer une intervention auprès des enfants dans le cadre d'actions telle que « la semaine du goût ». Un compte-rendu est remis à chaque famille (par le biais du cahier de liaison) et affiché dans le hall.

La commission transport : elle est constituée de représentants du service transport (le chef de service et un chauffeur), de représentants de l'IEM (l'adjoint de direction et un membre de l'équipe éducative et rééducative). Un questionnaire est transmis aux familles afin d'entendre les problématiques éventuelles à cette prestation associative. Cette instance se réunit 2 fois par an et aborde les points concernant le fonctionnement du transport. Un compte-

rendu est remis à chaque famille (par le biais du cahier de liaison) et affiché dans le hall.

3.3 Les relations avec la famille et l'entourage

L'IEM accorde une grande importance à la participation de la famille dans le projet de vie du jeune. Tout au long du parcours de l'utilisateur, de nombreuses occasions sont données aux familles de rencontrer les professionnels et d'échanger avec eux.

Les temps de concertation avec l'entourage

La réunion de rentrée : elle est proposée à toutes les familles à chaque rentrée scolaire. Il s'agit d'accueillir les familles, d'expliquer l'organisation générale et pratique de l'établissement. Chaque famille présente, a ainsi l'occasion de rencontrer le référent éducatif de son enfant, ainsi que tous les professionnels présents. Les emplois du temps personnalisés, le planning d'ouverture, les certificats de scolarité sont également donnés lors de cette réunion.

La réunion de projet personnalisé : Conformément à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, l'établissement implique l'enfant et sa famille dans l'élaboration du projet personnalisé. Ce processus commence par un entretien visant à recueillir les attentes et souhaits de l'enfant et de sa famille et de définir les objectifs. Ce rendez-vous est primordial dans le parcours du jeune puisque c'est l'occasion d'échanger, de construire, de s'engager et d'acter des décisions.

Les échanges au quotidien par l'intermédiaire :

- Du cahier de liaison.
- D'échanges téléphoniques,
- De une rencontre au sein de l'établissement sollicité par les familles ou un professionnel.

L'ACCOMPAGNEMENT

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



4.1 L'offre de service

Les articles 1 et 2 des Annexes XXIV bis stipulent que « la prise en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice, nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation et enseignement spécialisés, afin de réaliser leur intégration familiale et sociale ».

Afin de répondre aux missions qui nous sont confiées, la prise en charge globale se traduit au quotidien selon 3 domaines d'intervention :

- Le projet thérapeutique,
- Le projet éducatif,
- Le projet pédagogique.

Nos missions sont centrées sur l'accompagnement de l'enfant et de sa famille au travers d'un travail pluridisciplinaire (cf. 4.3 L'organisation interne de l'offre de service).

4.2 Les modalités d'admission

Avant même, la notification d'orientation par la M.D.P.H., les familles peuvent prendre contact avec l'établissement pour une première visite. Ces rencontres nommées « visites de contact » pourront leur permettre de découvrir la structure et son fonctionnement, de rencontrer les professionnels présents. Ces premières démarches, souvent préalables à la constitution du dossier M.D.P.H. leurs permettent de conforter un choix et/ou d'affiner leurs attentes.

La visite de contact et la visite de préadmission

Il s'agit du premier contact des familles avec la structure d'où l'importance de l'accueil.

A l'issue de ce premier contact, si la famille en est d'accord, elle s'inscrit alors dans une démarche d'admission.

Dans un second temps, les parents et l'enfant, seront amenés à rencontrer le Médecin coordonnateur qui analysera la demande de soins au regard des missions et des moyens de l'établissement.

Le bilan médical de préadmission

l'enfant et sa famille rencontrent le Médecin coordonnateur qui recueille et évalue les nécessités en soins de l'enfant au regard des capacités de l'établissement à pouvoir y répondre, au regard des missions et des moyens alloués.

La commission d'admission

la commission d'admission, constituée de l'adjoint de direction, du Médecin coordonnateur et du psychologue se réunit autour des dossiers reçus durant l'année. La formalisation de la demande est concrétisée par la réception de la notification d'orientation établie par la CDAPH.

En complément des recueils réalisés lors des entretiens cités précédemment, la commission étudie les éléments de bilans et d'évaluations transmis via la MDPH ce qui permet de déterminer si la demande est en adéquation avec les possibilités d'accueil.

L'établissement fait alors parvenir à la famille un courrier lui proposant l'intégration de l'enfant à une échéance dépendante du délai d'attente en cours.

La visite d'admission

Elle est prononcée lorsque la famille ou/et les représentants légaux ont confirmé par téléphone ou par courrier leur volonté d'intégrer l'enfant au sein de l'IEM un dossier de renseignements complémentaires et essentiels (administratifs, sociaux, médicaux (sous pli)) leur est transmis.

Conformément aux dispositions réglementaires, la famille rencontre le Directeur du Département Enfants qui contractualise l'entrée de l'enfant par l'énoncé d'informations relatives à la vie en institution, par la remise du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil et la signature du contrat de séjour.

La famille et l'enfant sont ensuite reçus par l'un des référents d'unité afin de mieux le connaître et de faciliter son intégration au sein de l'IEM Cet échange est fondamental car il conditionne la cohérence de l'accompagnement.

4.3 L'organisation interne de l'offre de service

Depuis 2020, l'association s'est dotée d'un dossier informatisé de l'usager via le logiciel OGiRYS permettant ainsi la centralisation des informations le concernant. Ce dossier est défini dans le Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 (article D. 312-37) du CASF (Code de l'Action Sociale et de la Famille). Son contenu et son usage doivent être conformes à la législation en vigueur, notamment aux articles L. 1111-7 et L. 1111-8 du code de la santé publique.

Dès la 1^{ère} rencontre, un dossier informatisé personnalisé est constitué. Il offre ainsi, à tous les professionnels qu'ils soient salariés ou professionnels libéraux de la prise en soins de l'enfant ou de l'adolescent, d'échanger et de tracer l'accompagnement et les objectifs à atteindre ainsi que les actions à mettre en place au bénéfice de l'enfant.

Pour mener à bien ses missions, l'IEM met en œuvre des pratiques spécialisées et adaptées en proposant, en fonction des besoins des enfants, un accompagnement personnalisé et évolutif, selon un triptyque thérapeutique, éducatif et pédagogique

Le projet thérapeutique

L'accompagnement thérapeutique est réalisé par le pôle médical-paramédical et psychologique. Il se compose d'un ensemble de salariés employés à temps partiel auquel s'ajoute en complément, le recours aux professions libérales si nécessaire. L'ensemble des professionnels de ce pôle travaille en adéquation afin d'élaborer un projet thérapeutique concerté.

Au niveau médical, le suivi est effectué par le Médecin de rééducation fonctionnelle qui se doit d'assurer un examen médical complet dont découle la prescription des rééducations et/ou appareillages nécessaires à l'enfant. Il a également une fonction de coordinateur, c'est-à-dire qu'il est chargé de coordonner l'ensemble des actions thérapeutiques en s'assurant que les informations soient correctement partagées, connues et mises en application

par les intervenants concernés afin de les réajuster si nécessaire.

Afin de faciliter cette transmission d'information, les suivis divers mis en place (prescription, attelles, verticalisation, appareillages...), sont tracés dans le dossier informatisé de l'enfant.

Le Médecin assure également le suivi des procédures et protocoles mis en œuvre au sein de l'établissement.

Afin de permettre un accompagnement personnalisé et adapté à l'enfant, l'équipe médicale et paramédicale travaille en étroite collaboration.

Dans le cadre d'une nouvelle admission ou du suivi de l'enfant, les professionnels paramédicaux sont chargés d'effectuer des bilans : le psychomotricien, l'ergothérapeute, l'orthophoniste, le kinésithérapeute et le psychologue effectuent chacun un bilan sur lequel ils s'appuient pour élaborer les objectifs du projet personnalisé à travailler pour chaque enfant.

Ainsi, lors des réunions de projet personnalisé de l'enfant, le Médecin évalue avec l'équipe les besoins. Il indique ainsi de quel type d'accompagnement doit bénéficier l'enfant et à quel rythme, tout en tenant compte des derniers bilans, de la pertinence dans le projet de l'enfant et de la faisabilité en termes de moyens mobilisés.

L'équipe exerce dans une dynamique d'échange et d'analyse partagée aux fins d'une prise en charge globale pour un projet de soin concerté.

Ainsi, la démarche de travail consiste à partager les éléments de bilans et/ou d'observations afin d'arriver à un consensus concernant les principales difficultés repérées. Les axes de travail et les moyens mis en œuvre dans chaque domaine d'intervention sont ainsi cohérents et individualisés, cela permet l'accompagnement global de l'enfant.

Deux fois par an, la commission paramédicale se réunit. Elle est animée par le médecin coordonnateur et est composée de l'ensemble de l'équipe paramédicale et du psychologue. Cette commission a pour but d'évaluer si le projet thérapeutique mis en place pour chaque enfant est adapté (types de rééducation, état orthopédique, objectifs travaillés, nombre de séances...). Pour cela, l'équipe constate, discute, échange jusqu'à obtenir un consensus validé par le Médecin.

Le projet éducatif

L'accompagnement socio-éducatif vise à aider les jeunes à grandir le plus harmonieusement possible en les prenant en charge dans leur globalité. Il permet le développement et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent dans les domaines sensoriel, affectif, cognitif, social et moteur.

L'action socio-éducative a le souci de développer les compétences de l'enfant et son potentiel, de favoriser son autonomie dans les actes de la vie quotidienne et dans les activités.

Elle permet à l'enfant de vivre avec les autres jeunes en favorisant le développement de son identité et de sa personnalité ; de mieux vivre avec son handicap et de l'ouvrir au monde extérieur pour qu'il l'appréhende avec plus de facilité.

L'établissement est structuré en deux unités encadrées par le personnel éducatif. L'équipe éducative accueille et accompagne l'enfant ou l'adolescent dans sa vie de tous les jours au travers d'activités éducatives, sportives et de loisirs. L'équipe éducative est présente dès l'arrivée du jeune, jusqu'à son départ. Elle s'assure du bien-être et du confort de l'enfant au quotidien et réalise à ce titre l'ensemble des soins dits de « nursing » (changes, aide au repas...).

Elle est le lien entre toutes les interventions. Elle veille, en fonction des capacités et besoins des enfants, à ce que les interventions visent à :

- Favoriser l'autodétermination, par tous moyens,

- Développer les capacités de socialisation et favoriser la vie sociale,
- Optimiser le niveau d'autonomie, dans tous les domaines,
- Contribuer au développement de la personnalité et à l'épanouissement de l'enfant.

Une vigilance permanente est portée sur le niveau de bien-être de l'enfant, y compris en proposant des actions et interventions en direction de son entourage.

Les temps de jeux sur le groupe

Ils correspondent à des moments où les enfants ne sont ni en classe, ni en atelier éducatif, ni en rééducation. Afin de leur permettre de gérer leur temps libre et devenir autonome, une alternance de jeux dirigés (accompagnés par un adulte) et de jeux libres leur sont proposés. Sur l'ensemble de l'établissement, des jeux et jouets sont à disposition de tous. Ce matériel est renouvelé régulièrement en fonction des besoins et des demandes des usagers.

L'organisation des repas

Les repas, pris dans les unités de vie, sont préparés quotidiennement par un cuisinier mis à disposition par un prestataire de service. C'est un moment essentiel où l'action éducative a toute sa place. Les objectifs poursuivis sont essentiellement la socialisation, l'autonomie, la convivialité. Pris en groupe, les repas visent à favoriser les échanges entre jeunes, à respecter les autres de par une attitude et une tenue adaptée.

L'accent est également mis sur l'autonomie : les enfants participent à la mise de table ainsi qu'au débarrassage de leurs couverts.

En suivant les préconisations de l'ergothérapeute, l'équipe éducative les accompagne à gérer la quantité et à utiliser de manière adéquate les couverts adaptés ou non.

Les menus sont adaptés en fonction des régimes alimentaires ou des religions.

Les activités éducatives

Elles sont réfléchies à chaque fin d'année scolaire pour l'année suivante, en fonction des objectifs définis dans les projets personnalisés. La participation du jeune dans ces ateliers est remise en question à chaque commission éducative en fonction de son évolution et de ses envies.

Quelques exemples d'ateliers proposés :

- L'atelier « renforcement scolaire » : il permet à un groupe de jeunes de travailler en lien avec les apprentissages scolaires en cours
- L'atelier « créatif » : par le biais d'activités manuelles et créatives, les jeunes vont apprendre à écouter une consigne donnée, à la mettre en pratique en étant le plus autonome possible.

A l'issue de chaque séance, le professionnel complète le logiciel OGIRYS ce qui permet d'avoir une trace écrite des observations faites durant l'atelier. Ce suivi permanent est ensuite utilisé pour évaluer l'atteinte ou non des objectifs ciblés.

- Les sorties et animations : Afin de ne pas perturber les temps scolaires et de rééducation, ces temps sont proposés essentiellement durant les vacances scolaires et de manière occasionnelle tout au long de l'année.
- Un classeur en FALC est proposé aux enfants afin de recueillir au plus juste leurs souhaits. Un planning est ensuite établi pour la période de vacances concernée (et affiché pour information) en tenant compte de la faisabilité de leurs demandes. L'équipe se montre également vigilante quant à l'équité. La famille est informée par le biais du cahier de liaison la semaine précédente.
- La gestion de la vie en collectivité : Le règlement de fonctionnement décline les droits et les devoirs des usagers. L'équipe réexplique le Règlement de fonctionnement à chaque rentrée tant aux nouveaux arrivants qu'aux « anciens » lors d'un Comité des

Usagers il est diffusé sous la forme d'une vidéo réalisé par des enfants au sein même de l'IEM. Une adaptation de ce règlement aux non-lecteurs sous forme de pictogrammes (Makaton) existe et est affichée dans l'établissement.

Les spécificités de l'établissement «LE MAKATON

« Le trouble que présente les enfants sans langage les relègue à une très grande distance par rapport à nous ; nous ne pouvons pas nous limiter à leur demander de nous rejoindre ; il leur sera sans doute plus facile de le faire si nous sommes d'abord capables de faire une partie du chemin à leur rencontre. »

La population accueillie est porteuse de troubles importants de la communication. Ces enfants nous sont orientés par des établissements (CAMSP et SESSAD) pratiquant la méthode de communication alternative MAKATON.

Depuis 2014, l'équipe a fait le choix de cette formation ce qui permet à l'ensemble des professionnels d'être formés. Elle est reconduite chaque année de manière mutualisée au sein de l'association permettant ainsi aux nouveaux arrivants d'y être formés et d'assurer la continuité de l'accompagnement.

Un temps de travail mensuel est planifié : révision des signes, création d'outils ou formation rapide des nouveaux collègues selon les besoins.

La semaine « plein air »

Dans un souhait d'accompagnement inclusif diversifié, nous proposons chaque année une semaine à la base de voile Tom Souville à Blériot Plage.

Dans un souci d'équité, ce projet concerne la totalité de l'effectif accueilli. La structure d'accueil située sur le littoral de la Côte d'Opale, est adaptée à l'accueil de personnes à mobilité réduite. L'ensemble du personnel (éducateurs, rééducateurs, enseignants) participe au projet.

Des activités pluridisciplinaires sont proposées (scolaires, éducatives et rééducatives) l'équipe réfléchit chaque année à un nouveau thème lors du séjour. Les enfants ont alors l'occasion de découvrir et de s'immerger dans un autre environnement qui leur offre un panel d'activités diverses : voile, sortie voilier, randonnée, plage...

Ce projet a deux orientations principales : l'ouverture sur le monde en relation avec la découverte des activités méconnues en démultipliant les sources d'apprentissage et développement de la vie sociale et culturelle. Ce séjour est l'occasion pour les enfants :

- De pratiquer de nouvelles activités,
- De développer un vocabulaire et découvrir un environnement différent du quotidien,
- De gagner en autonomie afin de favoriser leur intégration,
- De développer l'autonomie fonctionnelle dans un environnement inconnu.

Le projet pédagogique

Différents modes de scolarisation sont proposés en fonction du projet personnalisé de chaque élève. Cependant, la priorité est toujours donnée à la scolarisation en milieu ordinaire quand cela est possible.

Quand une scolarisation en milieu ordinaire est retenue pour un élève, que cette scolarisation soit complétée ou non

par une prise en charge scolaire sur l'établissement au sein de l'école spécialisée, il doit être établi un Projet Personnel de Scolarisation (PPS) et une convention de scolarisation en milieu ordinaire est rédigée.

Une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) se réunit au moins une fois par année scolaire avec la présence des familles, pour mettre en place un nouveau PPS ou pour évaluer et adapter un PPS existant. Un Geva-sco est rédigé.

Sont alors précisées les modalités de cette inclusion individuelle : temps de scolarisation, présence d'un AESH, transport, matériel adapté...

Scolarisation en Unité d'Enseignement Externalisée :

Afin de permettre aux élèves des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de bénéficier de l'inclusion scolaire, des Unités d'Enseignements Externalisées (UEE) ont été créées. Il s'agit d'une externalisation des unités d'enseignement vers des écoles ordinaires.

Les UEE répondent à l'Instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce cahier des charges est accompagné, en annexe, d'une convention de création de l'UEE.

L'UEE permet :

- La diversification du panel de l'offre de scolarisation,
- L'accroissement du nombre d'heures de scolarisation des élèves scolarisés en ESMS,
- L'intensification de la coopération entre l'Education Nationale et le secteur médico-social au bénéfice des enfants accompagnés.

L'IEM l'Arpège a ouvert une UEE Primaire en janvier 2020. Les élèves inscrits en UEE Primaire ont entre 6 et 12 ans et bénéficient de 12h de scolarisation par semaine au sein de l'école du Brédenarde à Audruicq.

Une UEE Collège a également été créée au sein du collège du Brédenarde. Des élèves âgés de 12 à 16 ans y sont scolarisés 12 h par semaine.

Scolarisation en Unité d'Enseignement Spécialisée :

Quand la scolarisation en milieu spécialisé est retenue par l'équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève, l'équipe pédagogique de l'IEM met en œuvre une série d'actions s'inscrivant dans son Projet Personnalisé et qui constitue son projet de scolarisation individualisé (PSI).

L'IEM L'Arpège bénéficie d'un poste et demi d'enseignant (1,5 Equivalent Temps Plein) et d'un poste de coordonnateur pédagogique commun aux quatre IEM de l'association. Ce dernier est rattaché administrativement à l'IEM Les 3 moulins de Berck.

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.

Il exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire et une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation B.O n° 30 du 25 juillet 2013, Annexe 1).

4.4 Les moyens matériels

L'IEM L'Arpège est bâti sur 1 246 m² de terrain plan. Le bâtiment circulaire représente environ 873 m² en construction de plain-pied pour faciliter l'accessibilité aux jeunes accueillis. Un patio central extérieur fleuri permet d'amener de la luminosité dans les pièces attenantes.

L'entrée centrale situe le lieu de départ et d'arrivée des enfants (20 semi-internes âgés de 3 à 20 ans (un dépassement de 10 % est autorisé)). C'est également un espace dédié à la mise à disposition d'informations obligatoires et générales aux familles comme la liste des personnes qualifiées, les comptes rendus de CVS, les dates des Comités des Usagers.... Il s'y expose également quelques travaux des enfants pour valoriser leur investissement dans

les activités au cours de l'année.

Afin de faciliter le repérage dans l'espace des jeunes accueillis, la signalisation des pièces est réalisée en pictogrammes Makaton du hall jusqu'à l'identification de chaque pièce.

Le bâtiment est divisé en deux espaces distincts, l'un destiné aux prises en charges collectives telles les groupes éducatifs, les salles de classe, les espaces d'activité ; l'autre espace plus calme et propice aux accompagnements individualisés telles les salles de soins.

Les jeunes du semi-internat sont accueillis sur deux unités de vie.

Le service transport associatif, met à notre disposition quatre véhicules adaptés. Ils sont en permanence accessibles à l'ensemble du personnel pour les sorties et activités extérieures, en complément de leur utilisation au transport des enfants.

Dans le cadre des activités, l'IEM est vigilant à ce que toutes les activités soient accessibles (par l'achat d'une poussette adaptée, de vélos tricycles, ...).

L'IEM se dote de logiciels et matériels spécifiques Makaton, la méthode des Alphas, de tests psychométriques adaptés, d'écran tactile – afin de permettre à chaque enfant l'apprentissage le mieux adapté en fonction de son projet personnalisé.

4.5 Ancrage des activités sur le territoire

L'I.E.M. a ouvert ses portes sur la commune d'Audruicq en 1989. Il est situé en zone rurale mais relativement bien centré entre le Calaisis et l'Audomarois.

Pour favoriser l'intégration des enfants accueillis, l'IEM est inscrit dans une démarche dynamique et volontaire de partenariats. Celui-ci s'établit tant sur un plan local, que départemental et régional.

Pour compléter l'offre de soin, l'établissement a signé des conventions avec des professionnels libéraux : kinésithérapeutes, infirmières, orthophonistes...

Un partenariat est également mis en place avec un orthopédiste et des appareilleurs. Néanmoins, les parents restent libres du choix dans ce domaine.

En matière d'inclusion en milieu scolaire ordinaire, l'IEM établit une convention ponctuelle, au cas par cas avec les écoles maternelles et primaires privées ou publiques ainsi qu'avec le collège et la section EGPA de la commune. Eu égard aux textes législatifs relatifs, à la loi du 11 février 2005, une équipe de suivi de scolarisation est mise en place et se réunit annuellement. Elle est composée de l'enseignante référente de secteur, des représentants légaux, du directeur de l'établissement scolaire, de l'adjoint de direction de l'IEM, de l'institutrice ou professeur principal, du référent éducatif, de l'AVS, de l'utilisateur.

L'infirmière scolaire, la psychologue scolaire et/ou celui de l'établissement peut également y être conviés selon leurs disponibilités et la nécessité de préciser des points de compétences. Cette équipe assure en collaboration avec la famille, la mise en œuvre pour chaque élève en situation de handicap, le suivi et l'évaluation de son projet personnalisé de scolarisation.

Au-delà de la représentation de la municipalité au CVS, la commune met à notre disposition gracieusement l'accès à ses infrastructures : la piscine, le stade, la salle de sport, la salle des fêtes, la médiathèque.

Ce partenariat nous permet d'élaborer de nombreux projets

qui participent pleinement à diversifier les projets proposés aux enfants.

De nombreux partenaires associatifs nous permettent également de compléter une offre de service en fonction de l'évolution des projets des enfants :

Pimpren'ailes (une semaine au ski, randonnée avec prêt de fauteuil adaptés), Ludo 62 (mise à disposition d'un prestataire pour la fête de Noël, cadeaux offerts aux enfants). Aller plus haut (développement d'actions autour de l'activité physique adaptée), le comité Pas de Calais Handball, en partenariat avec Unis Cité Lens (rencontres ponctuelles autour d'activités sportives), l'aérodrome de Longuenesse (participation des enfants à des vols en ULM).

L'ouverture de l'établissement vers l'extérieur vise à favoriser l'intégration des personnes accueillies en faisant participer les familles qu'elles soient proches ou élargies, les partenaires, les bénévoles souhaitant s'investir.



Dans le but de faire découvrir notre structure, nous accueillons les élèves des écoles de la commune. Cette démarche permet aux jeunes scolarisés en milieu ordinaire de faire découvrir leur environnement.

L'I.E.M. accueille régulièrement des stagiaires (AMP, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, rééducateurs...). Un regard extérieur, des échanges avec des professionnels en devenir permettent aux professionnels de questionner leurs pratiques, de s'interroger sur leurs actions.

Afin de favoriser l'enrichissement professionnel, les membres du personnel sont également encouragés à participer à des colloques et à effectuer des formations.

Nous profitons également de toutes les infrastructures culturelles, sportives et de loisirs de la région (audomarois, calais, ...) d'où les enfants sont originaires. Les jeunes de l'I.E.M., les familles et les jeunes de différents établissements médico-sociaux de la région peuvent être invités à participer à nos fêtes de fin d'année.

Sur le plan institutionnel, l'établissement s'attache à rester identifié sur les deux territoires sur lesquels il intervient : le calais et l'audomarois. Il entretient des relations régulières avec les MDS , les établissements de soins (hôpitaux d'Helfaut et de Calais), le réseau de santé Neurodev ainsi qu'auprès d'instances telles l'Education Nationale, la MDPH, le SDIS .

Des interventions peuvent être proposées par ces services à destination des usagers (jeunes, familles et professionnels).

Les professionnels de l'IEM, les professionnels extérieurs et bénévoles s'unissent et se complètent autour d'un même projet, celui du jeune porteur de handicap.

QUALITE & BIEN-TRAITANCE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



5.1 Démarche Qualité & développement durable

La démarche qualité au service de l'accompagnement

Depuis 2008, l'établissement a mis en place une démarche qualité, afin d'assurer le perfectionnement et la sécurité de l'accompagnement proposé aux usagers par une amélioration continue des pratiques et organisations professionnelles. L'objectif à atteindre est d'harmoniser les méthodes, les outils et assurer la conformité des pratiques en lien avec les directives associatives, les lois et obligations de notre secteur d'activité. Cette volonté s'inscrit également dans le cadre de la loi 2002-2 et des recommandations de l'HAS.

Des moyens et des outils dédiés à la démarche

Un comité qualité (COQUAL) composé de Référents qualité, du Directeur du Département Enfants/Adultes, du Responsable qualité et gestion des risques est animé par l'Adjointe de Direction de la structure toutes les 6 semaines. Le COQUAL a pour mission de faire un point sur le système documentaire, de suivre l'analyse des événements indésirables et de coordonner les actions à mener par les groupes de travail. Les membres de ce comité qualité ont un rôle essentiel de partage et de communication sur la démarche auprès de leurs collègues.

Pour faciliter la mise en œuvre de la démarche d'amélioration, l'établissement dispose d'un logiciel de pilotage de la gestion de la qualité Ageval. Il vient soutenir le management par la qualité.

AGEVAL est accessible par tous les professionnels, à partir d'un identifiant et d'un code personnel, y compris à distance. AGEVAL permet d'investir de nombreux axes qualité tels que la gestion documentaire, les plans d'actions, les déclarations d'événements indésirables et leur analyse, le recueil de la satisfaction des usagers comme des professionnels, les audits et la gestion des risques...

L'évaluation de l'établissement

La loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les modalités de l'évaluation externe dans les établissements sociaux et médicosociaux. Sur la base d'un référentiel élaboré par la Haute Autorité de Santé, les établissements mènent désormais leur évaluation tous les 5 ans. Il appartient à l'autorité de contrôle (ARS) de déclencher celle-ci selon un

calendrier qu'elle établit. Elle se réalisera au Xème trimestre 20XX.

L'établissement/service avait effectué sa dernière évaluation interne en 2018 et des axes d'amélioration avaient alors été priorités. Ce dispositif aujourd'hui disparaît et les modalités de la démarche qualité apparaissent chaque année au rapport d'activité de l'établissement.

Les réclamations et satisfaction des usagers et des familles

Le recueil de la satisfaction repose sur les échanges entre professionnels et familles, les observations menées, les échanges dans les réunions du CVS qui doit bien remplir ses missions.

Le recueil des plaintes et réclamations s'appuie à la fois sur le CVS mais également sur un registre obligatoire disponible au secrétariat permettant aux usagers, familles et visiteurs de les y consigner ils peuvent aussi y faire figurer des éléments de satisfactions. L'outil a été présenté au CVS. Dès qu'une réclamation est enregistrée sur ce document, la Direction de l'établissement ou du service y apporte une réponse.

Démarche de développement durable

L'Association Cazin Perrochaud souhaite affirmer son engagement dans le déploiement de pratiques respectueuses des principes du développement durable sur les volets, social, économique et environnemental. A ce titre, elle aspire à s'inscrire dans une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Dans le respect des valeurs associatives, il s'agira pour l'établissement/service de veiller à la qualité de l'accompagnement des usagers ainsi qu'à la qualité de vie au travail des professionnels.

Concernant l'inscription dans une démarche d'écoresponsabilité, en lien avec l'évolution récente du cadre réglementaire (Loi Elan, Egalim2...), les travaux engagés (mise en place méthanisation, réduction du gaspillage alimentaire et tri des déchets, changement des bonbonnes d'eau par des fontaines à eau, gestion du recyclage papier, dématérialisation, mise en place de panneaux solaires, mutation vers des véhicules moins polluants...) ont vocation à se poursuivre.

5.2 Démarche Bienveillance

La bienveillance est un concept qui trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Elle est "l'enjeu d'une société toute entière, un enjeu d'humanité".

En cohérence avec ses valeurs, l'Association a donc mis en place depuis 2012 une politique de promotion de la bienveillance.

Plus récemment, dans son projet associatif 2022-2027, l'Association a formalisé ses orientations.

L'orientation n°1 est la promotion de l'autodétermination des personnes accompagnées, c'est-à-dire « la capacité à agir et gouverner sa vie à choisir et prendre des décisions libres d'influences externes exagérées » (Wehmeyer et Sands – 1966).

L'autodétermination est pour nous une valeur indissociable de toute action d'accompagnement, elle est une condition intangible de toute démarche éthique et vient étayer notre démarche de promotion de la bienveillance telle que définie ci-dessous :

« La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. ...La bienveillance naît donc d'un équilibre entre un fond commun d'exigences permanentes – celle de répondre aux besoins fondamentaux de l'utilisateur de la manière la plus individualisée et personnalisée possible – et une interprétation puis une mise en œuvre par définition ponctuelles et dynamiques données par les professionnels au sein d'une structure déterminée. La bienveillance se définit par conséquent au terme d'échanges continus entre tous les acteurs : institutions, professionnels, usagers, familles et proches des usagers, bénévoles et parties prenantes ponctuelles de l'accompagnement. Ce n'est qu'au croisement et dans le respect de toutes ces analyses qu'une bienveillance réellement légitime peut se construire au sein des structures... »

Cette démarche, portée par la direction générale, les directions des établissements et services et les cadres de proximité s'appuie sur des référents et se décline au quotidien dans tous les actes d'accompagnement.

Elle repose sur 5 grands principes définis par la Haute Autorité de Santé (HAS)

Une culture partagée du respect de la personne

L'utilisateur est une personne unique, par son histoire, sa dignité et sa singularité. Chaque personne doit pouvoir trouver une réponse adaptée à ses besoins, ses sensibilités, son parcours de soin et sa trajectoire de vie.

Ce principe est fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains, qui figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et est réaffirmée dans tous les textes de référence des professionnels du secteur social et médico-social.

Une manière d'être et d'agir des professionnels dans un cadre institutionnel

Cette posture refuse sans concession toute forme de violence et d'abus d'où qu'elle émane. Cela implique que les professionnels soient soutenus et accompagnés dans le sens qu'ils donnent à leurs actes et qu'ils puissent s'appuyer sur une institution qui a défini la démarche de signalement et les mesures correctives.

Une valorisation de l'expression de la personne

Cette valorisation s'appuie sur des outils adaptés favorisant un dialogue respectueux des droits et des choix exprimés par la personne, son représentant légal ou ses proches lorsqu'elle ne peut les énoncer. La possibilité, pour la personne accueillie de désigner une personne de confiance pour l'accompagner dans son parcours, est venue confirmer ce principe.

Un aller-retour permanent entre penser et agir

La bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur la pratique pour une prise de recul régulière et une mise en acte des mesures que la réflexion collective a mûri et préconisé pour améliorer les pratiques. C'est également une culture de questionnement permanent qui réfute l'accompagnement comme étant uniquement une série d'actes.

Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée

La recherche de la bientraitance est une quête sans fin de la meilleure réponse possible à un besoin identifié. Cette recherche suppose une collaboration incessante entre tous les acteurs de la bientraitance et demande la prise en compte du plus grand nombre de paramètres possibles concernant la personne : son identité, son parcours et tout ce qui fait son expérience personnelle dans le monde : rythme, habitat, relations et vie sociale, objets personnels et familiaux, univers de sons ou d'images....

Cette démarche se veut positive et préventive mais ne peut permettre à elle seule d'éviter tout risque de maltraitance dont voici la définition officielle :

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes

multiples et associées au sein de ces situations. »

L'Association en a donc organisé la prévention, en s'appuyant sur la démarche qualité et gestion des risques déployée au niveau associatif.

Nous disposons d'un outil dédié à la qualité, le logiciel AGEVAL qui permet le signalement et le traitement des évènements indésirables.

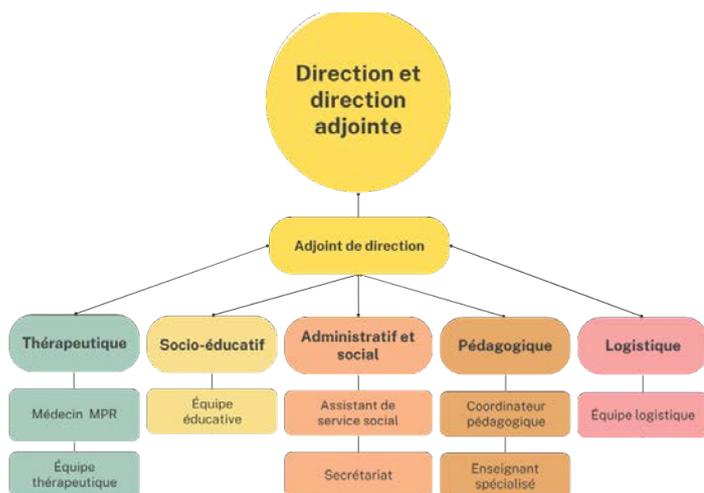
Une procédure dédiée est disponible pour chaque professionnel.

LES PROFESSIONNELS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



6.1 L'organigramme



Une feuille de délégation en fixe les contours et limites.

Les délégations données au Directeur du Département Enfants font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Schéma d'organisation et de fonctionnement du Département Enfants organise et structure les missions de chacun.

Pour chaque discipline, une définition de fonction existe. L'ensemble de ces définitions est accessible et consultable sur demande auprès du secrétariat de direction et joint en annexe de ce projet (cf. Annexe 1). Plus précisément, les contours des interventions sont échangés avec le responsable hiérarchique lors des entretiens professionnels bisannuels.

Quant au volet médical, le Médecin de rééducation fonctionnelle a autorité pour prescrire les séances de rééducation auprès des thérapeutes (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotriciennes). Ces derniers rendent compte de leur activité, au minimum une fois par an, au moment des réunions de projet et chaque fois que nécessaire.

6.2 Les Fonctions et délégations

Conformément aux articles D315-67 - D315-68 - D315-69 - D315-70 - D315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Document Unique de Délégation est approuvé par le Conseil d'Administration de l'Association.

Le Directeur du Département Enfants a reçu délégation du Directeur Général de l'Association pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous sa responsabilité.

6.3 Les professionnels et le compétences

Pôle d'activité	Fonctions	20 places
ADMINISTRATION	Direction Département Enfants	0.07 ETP
	Direction adjointe	0.07 ETP
	Adjoint de direction	1 ETP
	Secrétaire de direction	1 ETP
	Secrétaire médicale	0.10 ETP
SOCIAL	Assistant de service social	0.15 ETP
MEDICAL	Médecin de rééducation fonctionnelle	0.17 ETP
PSYCHOLOGIQUE	Psychologue	0.38 ETP
SOINS	Ergothérapeute	0.60 ETP
	Orthophoniste	0.36 ETP
	Kinésithérapeute	0.90 ETP
	Psychomotricien	0,70 ETP
EDUCATIF	Educateur spécialisé	2 ETP
	Moniteur éducateur	1 ETP
	Aides Médico Psychologiques	4 ETP
	Aide-soignante	1 ETP
LOGISTIQUE	Agent des services logistiques	0.30 ETP
	Ouvrier des services logistiques	0.10 ETP

6.4 L'interdisciplinarité

L'organisation de l'IEM a facilité la mise en place d'instances intégrées au fonctionnement de l'établissement. Ces dernières assurent une certaine réactivité quant aux besoins d'une réflexion autour de l'usager, et la diffusion de l'information à l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, les échanges formulés participent à l'élargissement des points de vue dans des « situations singulières dans lesquelles les valeurs des différents acteurs concernées entrent en conflit, de manière à favoriser une intervention soucieuse des besoins et souhaits de l'enfant ».

Réunions de projet

Pour élaborer, adapter ou réviser ce projet personnalisé, une fois par an a lieu une réunion de projet. Celle-ci est animée par l'adjoint de direction et réunit le médecin de rééducation fonctionnelle, les membres de l'équipe paramédicale concernés par l'enfant, le psychologue, le référent éducatif et l'enseignant (lorsque l'enfant est scolarisé).

Au début de chaque projet, l'adjoint de direction fait un point sur la situation familiale et chacun rappelle les axes de travail élaborés l'année précédente au niveau médical, rééducatif, psychologique, éducatif et scolaire.

Puis, chaque professionnel fait le point sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (en s'appuyant sur des bilans ou observations) dans différents domaines. L'équipe pluridisciplinaire échange ainsi sur l'enfant afin de parvenir à une analyse partagée dont l'objectif est de repérer les évolutions et les besoins à venir. Après discussion et analyse, de nouveaux objectifs de travail sont établis pour l'année à venir.

A l'issue de chaque projet, un écrit est rédigé dans le dossier de l'usager OGiRYS sur la forme du projet personnalisé. Cet écrit regroupe tous les éléments d'analyse des professionnels et fixe les objectifs de travail qui seront présentés à la famille et l'enfant. Celui-ci est ensuite envoyé à la famille pour lecture.

Restitutions de projet

A l'issue de chaque projet, les familles sont invitées à participer à sa restitution, ce qui permet de faire le lien entre l'équipe pluridisciplinaire et les représentants légaux de l'enfant et de s'accorder sur la définition des objectifs de travail proposés.

La signature de la famille vient alors formaliser l'accord entre les deux parties.

Réunions de fonctionnement

Chaque semaine, une réunion de fonctionnement a lieu. Elle est animée par l'adjoint de direction, rassemble l'ensemble des professionnels de l'établissement. Cette réunion dure une heure.

Elle a pour but de faire circuler les informations. Les points abordés sont multiples et concerne le quotidien et l'organisation de l'établissement (informations générales, absences, problématique particulière, prévisions de sorties ou d'évènements particuliers, proposition de projet, etc.).

Afin que l'ensemble de l'équipe puisse être informé du contenu de cette réunion, un cahier résumant l'ensemble des informations évoquées est mis à disposition de chacun des professionnels.

Le compte rendu est réalisé via le calendrier OGiRYS et accessible à tous.

Echanges sur la situation des enfants

De manière hebdomadaire, lors de la réunion de fonctionnement, un bilan sur la situation de certains enfants est effectué pendant une demi-heure. Il a pour objectif d'échanger sur des situations problématiques d'enfants ou des informations importantes à prendre en considération dans leur accompagnement. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire peuvent alors échanger sur la problématique énoncée afin de trouver un consensus et une solution adaptée à la situation.

L'ensemble des informations sont retranscrites au dossier informatisé de l'enfant.

Commission paramédicale

La commission paramédicale est animée par le médecin de rééducation fonctionnelle et réunit le médecin, le psychologue et l'ensemble de l'équipe paramédicale (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste) ainsi que des professionnels libéraux lorsqu'ils sont présents dans l'accompagnement. Elle se réunit deux fois par an.

Lors de cette réunion, l'équipe fait le point, enfant par enfant, sur le nombre de séances de rééducations dont il bénéficie, les bilans en cours et les axes de travail prioritaires. En fonction des besoins, des modifications peuvent être faites, tant au niveau du nombre de séances de rééducation que des objectifs travaillés lors de ces séances.

Il s'agit ici pour l'équipe d'échanger et d'élaborer une analyse partagée afin d'obtenir un consensus quant à l'évolution des besoins de l'enfant en termes de rééducations et d'accompagnement psychologique.

Commission éducative

La commission éducative réunit à chaque semestre l'ensemble des professionnels de l'équipe éducative. Elle est animée par les référents d'unité.

Lors de cette réunion, un bilan est réalisé sur l'accompagnement éducatif de chaque enfant en fonction de ses évolutions et de ses besoins. Elle évalue la pertinence des activités et des ateliers proposés. Elle peut être amenée à réactualiser les objectifs de travail prioritaires des enfants. Cette réunion est également un moment d'analyse partagée pour l'équipe.

Commission pédagogique

La commission pédagogique réunit à chaque semestre l'ensemble des professionnels de l'équipe pédagogique. Elle est animée par le coordinateur pédagogique.

Cette réunion permet de réajuster les groupes scolaires en fonction des compétences et des connaissances de chacun des élèves.

Echanges informels

L'équipe de l'IEM s'attache à communiquer et partager des éléments d'observations ou d'informations concernant certains enfants, de manière quotidienne. Cela a pour objectif d'arriver à un croisement des regards et des avis permettant de réagir au plus vite à une situation qui pourrait se révéler problématique, ou susciter des interrogations quant au bien-être de l'enfant.

6.5 Le soutien aux professionnels

En plus des réunions de service présentées précédemment, l'établissement organise des réunions d'étude clinique, essentielles pour approfondir l'analyse des situations complexes rencontrées dans l'accompagnement des résidents. Ces réunions sont animées par la psychologue de l'établissement, qui joue un rôle central en facilitant les échanges et en apportant un éclairage clinique sur les problématiques soulevées. L'ordre du jour est préparé conjointement par les équipes et le chef de service, afin de cibler les cas les plus pertinents et d'assurer une approche structurée des discussions. Selon les besoins, il est possible d'inviter des professionnels des services transversaux, comme les médecins, kinésithérapeutes ou éducateurs spécialisés, afin d'enrichir les analyses avec des perspectives complémentaires et des expertises spécifiques.

Une réunion d'étude clinique est organisée par unité de façon trimestrielle. Ce rythme permet à l'équipe de suivre l'évolution des situations étudiées, d'ajuster les interventions si nécessaire, et d'assurer une continuité dans la prise en charge des résidents. Ces réunions sont des moments privilégiés pour la réflexion pluridisciplinaire, permettant de renforcer la cohérence des interventions et d'adapter les pratiques aux besoins des personnes accompagnées.

Par ailleurs, pour les cadres de proximité (chefs de service, cadre de santé), des réunions de groupe d'analyse des pratiques (GAP) sont organisées au sein de l'association. Ces réunions permettent aux responsables d'équipe de prendre du recul sur leurs pratiques professionnelles, d'échanger sur les difficultés managériales ou organisationnelles qu'ils rencontrent, et d'obtenir un soutien méthodologique dans la gestion de leur équipe. Ce travail d'analyse et de réflexion en groupe est fondamental pour prévenir l'épuisement professionnel, renforcer les compétences managériales, et favoriser une meilleure cohésion au sein des équipes. Il s'agit également d'un espace d'écoute et de soutien, propice à l'amélioration continue des pratiques.

L'établissement projette de mettre en place ces Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP) pour l'ensemble des salariés, afin de favoriser une démarche réflexive à tous les niveaux de l'organisation. L'objectif est de permettre à chaque professionnel, quel que soit son rôle, de bénéficier d'un espace d'expression et d'analyse pour améliorer ses pratiques, échanger avec ses pairs, et mieux comprendre les enjeux relationnels ou éthiques liés à l'accompagnement des résidents. Ce projet vise à renforcer la qualité des soins et de l'accompagnement au sein de la structure tout en soutenant le développement personnel et professionnel des salariés.

Dans une logique de continuité, l'accès à la formation professionnelle individuelle permet aux personnels de se perfectionner selon les orientations associatives énoncées chaque année. Il importe que la formation en rapport à la finalité et aux objectifs de l'établissement, soit en prise aux réalités du quotidien des jeunes, leurs évolutions, les projets.

Il est demandé aux professionnels participant à des sessions de formation, des journées d'études, des colloques d'en faire un compte-rendu synthétique lors des réunions pluridisciplinaires. C'est un moment propice à l'enrichissement des connaissances, des savoir-faire, des techniques de chacun.



CAZIN PERROCHAUD
association

association reconnue d'intérêt général

42 avenue Charles Roussel

62600 Berck-sur-Mer

03 21 89 17 20

association@cazinperrochaud.fr

www.cazinperrochaud.fr